

# RÉFÉRENDUM CONTRE EFAS

SANTÉ PUBLIQUE  
EN DANGER - NON À EFAS!



USV

[www.stop-efas.ch](http://www.stop-efas.ch)

## Davantage de pouvoir pour les assureurs !

EFAS transfère 11 milliards de francs de nos impôts directement aux caisses-maladie.

## Renchérissment des primes !

EFAS réduit le financement par l'impôt et augmente les coûts à charge des primes d'assurance. Des primes encore plus injustes !

## Baisse de la qualité de la prise en charge !

Pour réduire les coûts, la pression s'accroît sur les personnels de santé dans les EMS, les hôpitaux et les soins à domicile, au détriment des bénéficiaires.

**SIGNEZ AUJOURD'HUI !**

## RÉFÉRENDUM CONTRE EFAS

Publié dans la Feuille fédérale le 09.01.2024

Référendum contre la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMa) (Financement uniforme des prestations).

Les soussignés, citoyens et citoyennes suisses disposant du droit de vote, demandent, sur la base de l'article 141 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 et des articles 59a à 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques, que la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMa) (Financement uniforme des prestations) soit soumise au vote populaire.

Cette liste ne peut être signée que par les électeurs et électrices ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune politique indiquée. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon les articles 281 et 282 du Code pénal suisse du 21 décembre 1937.

N° postal :		Commune politique :		Canton :		Contrôle (laisser en blanc)
N°	Nom et Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite		
1.						
2.						
3.						
4.						
5.						
6.						
7.						
8.						
9.						
10.						

Expiration du délai référendaire : 18 avril 2024

Le comité du référendum se chargera de demander l'attestation de la qualité d'électeur des signataires ci-dessus.		
Le / la fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.		
Le / la fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle)		Sceau
Lieu	Date	
Signature manuscrite	Fonction officielle	

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée immédiatement au comité référendaire : Syndicat des services publics, Case postale 1360, 1001 Lausanne